

# **COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL** **DU 08.02.2011**

**Convocation du 31.01.2011**

**Affichage du 09.02.2011**

Le Conseil Municipal de LONLAY L'ABBAYE s'est réuni en session ordinaire le 08 février 2011 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEROUET, Maire.

**Etaient présents** : C. DEROUET, J-C COQUIO-M. LAUTOUR - M. CERISIER- R. LEROYER M. HECQUARD- V. BESNARD – C. PELLERIN – S. POTTIER – I. LANGLOIS – F. LENEVEU. L. PROVOST. P. LETONDEUR

**Absents** :

J-P FOUCHER a donné pouvoir à M. CERISIER

E. MOTTIN a donné pouvoir à Christian DEROUET

Secrétaire de séance : Madame Florence LENEVEU.

## **➔ Avis sur deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur la vente de deux immeubles situés dans la zone d'application du droit de préemption urbain.

## **➔ Dévolution marché étude diagnostique des réseaux d'eaux usées.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de faire procéder à une étude diagnostique des réseaux d'eaux usées sur la Commune.

La commune a lancé un marché à procédure adaptée. La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 21 janvier 2011. Cinq Entreprises étaient recevables. Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 4 février 2011. Après étude des cinq propositions, l'Entreprise ayant obtenu la meilleure note est EGIS-EAU. Le montant de la proposition est de 55 070.00€ HT, soit 65 863.72€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'Entreprise proposée par la commission d'appel d'offres, à savoir l'Entreprise EGIS-EAU pour la somme de 55 070€ HT soit 65 863.72 TTC.

Il autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents nécessaires à la réalisation du marché. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dossier sera subventionné par le CONSEIL GENERAL et l'AGENCE DE L'EAU à hauteur de 60%.

## **➔ Etude des devis pour le plan de récolement des réseaux.**

Après étude des devis présentés par les entreprises, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à la consultation relative à l'élaboration du plan de récolement du réseau d'assainissement, une solution moins onéreuse sera recherchée.

## **➔ Etude de devis ERDF pour le déplacement du réseau haute tension au lotissement du Grand Jardin.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a eu lieu, dans la perspective du lotissement, de demander une étude à ERDF pour le raccordement des futures parcelles.

Dans un premier temps, il faut remplacer le poste de transformation existant, pour un montant estimé à 21 000 € HT, puis réaliser le déplacement souterrain de la ligne entre le poste et l'entrée du lotissement estimé à 11 000 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces estimations et autorise le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de l'étude.

## **➔ Etude du devis France Telecom pour effacement de réseaux au Grand Jardin.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à France Télécom pour la dissimulation des réseaux téléphoniques au lieu- dit « Le Grand jardin »

Le montant dû par la Commune s'élève à la somme de 331.20€ HT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce devis dont les crédits nécessaires seront prévus au c/2315 du BP 2011.

**➔ Etude du projet d'agrandissement de la salle polyvalente et demandes de subventions.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet présenté par l'architecte de la SICA, Il s'agit de la construction d'une salle à vocation sportive par l'ajout d'une travée dans la salle actuelle et la construction de sanitaires et de vestiaires.

L'estimation totale est de 337 500€ HT. Le Conseil Municipal accepte cette estimation. Il autorise le Maire ou ses Adjointes à déposer un dossier de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dès que possible. Il les autorise également à signer toutes les pièces du marché à intervenir.

**➔ Etude des devis pour le contrôle technique sur les travaux de la salle.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de construction d'une salle à vocation sportive nécessite l'intervention d'un organisme qualifié pour le contrôle technique du chantier.

Une consultation a été lancée. Trois entreprises ont répondu. L'Entreprise Véritas n'a pas répondu à l'ensemble de la mission, elle n'est donc pas recevable. L'entreprise la mieux disante est la SOCOTEC pour un montant de 4 425.00€ HT soit 5 651.10 €TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la SOCOTEC pour un montant de 4 425.00€ HT, soit 5 651.10€ TTC. Il autorise le Maire ou ses Adjointes à signer la convention à intervenir avec Socotec.

**➔ Choix du maître d'œuvre pour les travaux de restauration de la maison des œuvres.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de restauration de la maison des œuvres nécessite l'intervention d'un Architecte.

Une consultation a été lancée. Sur les quatre cabinets d'Architectes contactés, deux ont répondu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le cabinet Jacques BOULAND, pour un taux d'honoraires de 8.50% du montant HT des travaux. Il autorise le Maire ou ses Adjointes à signer le marché à intervenir avec le Cabinet BOULAND.

**➔ Questions diverses**

❶ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'éviter une surconsommation d'eau dans les cimetières, il serait opportun de faire poser des robinets d'arrêts inviolables. Le montant du devis présenté par VEOLIA s'élève à la somme de 585.37€ TTC pour la pose de robinets dans tous les cimetières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis. Les crédits nécessaires seront portés au C/2116 du BP 2011.

❷ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jacky EDON a eu une fuite

d'eau après compteur ayant entraîné une surconsommation exceptionnelle d'eau. Une consommation de 383 m<sup>3</sup> d'eau a été constatée au compteur.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que l'eau s'est infiltrée en terre et n'a pas emprunté le réseau d'eaux usées d'une part, que cette surconsommation est exceptionnelle et que M. Edon a immédiatement fermé la vanne et fait venir le plombier stoppant ainsi la fuite, décide :

- de ne pas appliquer de surtaxe assainissement sur la consommation excédentaire à l'habitude soit 300m<sup>3</sup>.
- de demander à M. le Président du SIAEP de Domfront d'en faire de même pour la partie eau potable.

③ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de LONLAY L'ABBAYE est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans l'Orne. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

La commune de Cerisy Belle Etoile, et le Sivos Claude Monet (La Ferté Fresnel) ont sollicité leur adhésion au SMICO.

La commune de Croisilles a sollicité son retrait du SMICO.

Lors de la réunion du 22 janvier 2011, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retrait souhaités, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable :

- Aux adhésions de la commune de Cerisy Belle Etoile et du Sivos Claude Monet
- Au retrait de la commune de Croisilles.
- charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.
- charge enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

④ Le Conseil Municipal décide ne pas donner suite à une demande de subvention d'une école de Domfront, pour envoyer trois enfants en classe de neige. En effet, il a décidé de n'étudier que les demandes émanant de la commune.

⑤ Le Conseil Municipal est informé que M. GERAULT domicilié « Le Gros Chêne », a remercié la municipalité pour l'installation d'un conteneur à ordures ménagères à l'entrée de son chemin, il servira également à d'autres riverains qui le trouvent plus proche de chez eux. .

⑥ Alban TOUTAIN, nouvel habitant du village de Choisel demande le busage du fossé dans la partie la plus étroite du chemin communal menant à son habitation. Le Conseil Municipal décide de confier ce dossier à la Commission des chemins qui décidera ce qui doit être fait.

⑥ L'année 2011 marquera le 25<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Lonlay et Stogursey. Cet anniversaire va être fêté fin juin en Angleterre. La commune pourrait offrir un cadeau et le Président du Comité de jumelage a fait une suggestion : offrir une borne routière traditionnelle, jaune et blanche ou rouge et blanche, avec l'inscription de la distance entre Lonlay et Stogursey. Le Conseil Municipal charge monsieur le Maire de trouver la borne souhaitée

⑦ Madame Martine Cerisier fait ensuite le compte rendu de la dernière réunion pour le Comice d'Arrondissement. Lonlay compte deux, voire trois candidates pour participer à l'élection de la reine qui aura lieu à Domfront le samedi 30 avril 2011. Il est décidé d'organiser une réunion pour recenser les bénévoles qui souhaitent aider à la fabrication du char. Cette réunion est fixée au 22 février 2011 à 20H30 à la Salle Ste Thérèse. Monsieur, le Maire rappelle que la réussite du char est l'affaire de tous, il espère que de nombreux bénévoles assisteront à cette première réunion.